

Parcours, orientation, égalité des chances

L'un des objectifs majeurs de la réforme des lycées était de favoriser une orientation plus réfléchie et plus progressive et d'apporter un soutien aux lycéens pour leur réussite scolaire. Ainsi, ont été mis en place les enseignements d'exploration, l'accompagnement personnalisé, les stages passerelles et de mise à niveau, le tutorat, ces trois derniers dispositifs étant communs aux trois voies de formation.

Dans les voies générale et technologique, il s'agissait aussi de faciliter les passages entre les différentes séries grâce à une spécialisation progressive des enseignements et de rénover les enseignements des séries technologiques pour rendre celles-ci plus attractives. Il devait en résulter un rééquilibrage des séries et, notamment, la fin de la baisse des effectifs des séries L et sciences et technologies industrielles (STI).

La rénovation de la voie professionnelle, en installant le cycle en trois ans, se donnait pour objectif de conduire plus de jeunes entrant dans la voie professionnelle au niveau IV de formation.

Parmi les résultats de ces réformes, on constate aujourd'hui que la fluidité des parcours et l'accès au baccalauréat continuent de s'améliorer : la baisse des taux de redoublement se poursuit au lycée, notamment dans les voies générale et technologique, les taux de sortie fléchissent et la réussite aux examens progresse. On observe un accroissement remarquable du nombre de bacheliers professionnels.

En revanche, la réforme du lycée n'a pas d'effet notable sur le rééquilibrage des séries, à l'exception du redressement des effectifs de la nouvelle série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D).

Les classes de CAP des lycées professionnels jouent un rôle accru dans la qualification des publics les plus fragiles : accueil d'un nombre plus élevé d'élèves issus de SEGPA ; recours plus large à la passerelle CAP-baccalauréat professionnel. C'est cependant sur ce niveau V que les taux de sorties et de rupture des contrats d'apprentissage sont et restent importants.

Aujourd'hui encore, l'orientation et les parcours des lycéens demeurent fortement conditionnés par l'origine socioprofessionnelle de leurs parents et les modifications de trajectoires s'effectuent quasiment systématiquement dans le même sens, de la série S vers les autres séries, des voies générale et technologique vers la voie professionnelle, laissant peu de chances à un élève du lycée professionnel de changer de voie.

Quelques éléments illustratifs

Sur les dispositifs nouveaux

Les établissements orientent les choix d'enseignements d'exploration : ils proposent ceux qui correspondent le plus à *leur spécificité ou leur image*.

Selon les rapports des inspections générales, l'accompagnement pédagogique des passerelles semble souvent insuffisant. Les passerelles entre les voies de formation du cycle professionnel vers le général sont quasiment inexistantes.

Pour ceux qui ont été identifiés, les stages de mise à niveau concernent essentiellement les stages de langues vivantes.

Alors que l'accompagnement personnalisé devrait se partager entre l'orientation, l'approfondissement et le soutien proprement dit, c'est encore le soutien qui reste prédominant.

Sur les parcours dans la voie professionnelle

Malgré une perte de près de 7% des effectifs du second cycle professionnel entre 2007 et 2014, on constate, sur la même période, une augmentation de plus de 88% des effectifs en terminale professionnelle et le nombre de nouveaux bacheliers professionnels est passé de 104 975 à 190 773, soit une hausse de 81,7%.

Le pourcentage de jeunes décrocheurs issus de la voie professionnelle par rapport au nombre de jeunes scolarisés dans la voie professionnelle publique et privée s'élève à 15% pour l'année 2013/2014 (19,5% pour la voie professionnelle publique). Le décrochage est un phénomène qui concerne pour moitié des élèves issus des filières professionnelles.

Les taux de redoublement des élèves engagés dans un parcours en trois ans restent plutôt faibles et sont en diminution : en 2014, ils étaient de 3,9% en seconde et de 1,9% en première. Les taux de passage augmentent régulièrement de 2010 à 2014 : de 78% à 82,6% de la seconde à la première professionnelle et de 84,7% à 87% de la première à la terminale.

Les résultats au baccalauréat professionnel, après une forte hausse en 2009 (87,3% de candidats reçus), liée notamment à l'introduction de l'épreuve orale de contrôle, ont baissé jusqu'en 2012 (78,4%) puis ont repris une progression, avec 82,2% à la session 2014. Entre 2007 et 2014, le nombre de nouveaux bacheliers professionnels est passé de 104 975 à 190 773, soit une hausse de **81,7%**.

Plus d'élèves issus de SEGPA accèdent au cycle préparant au CAP, sous statut scolaire : à peine 50% des élèves en 2007, 62,6% en 2014. En revanche, du fait de la hausse des effectifs, la part des élèves issus de SEGPA en première année de CAP est stable depuis plus de dix ans et représente un peu plus d'un quart des effectifs. Ces élèves sont très peu nombreux à pouvoir accéder au CAP par la voie de l'apprentissage : à peine 2% en 2013 (RERS, 2015).

Le flux des élèves issus de CAP vers le cycle baccalauréat professionnel a progressé de 10,7% à 20,8% entre 2007 et 2013, avec une hausse particulièrement marquée en 2009 (de près de 10 points). Après un léger fléchissement, il semble se stabiliser depuis 2011 (20,6% en 2014).

Sur les parcours dans les voies générale et technologique

Entre 2009 et 2014, la série S a gagné près de 24 400 élèves soit une progression de 8% de ses effectifs.

La série STI2D voit ses effectifs remonter de façon continue depuis 2011 (année de l'application de la réforme en classe de première) : progression de 3,7% entre 2011 et 2012, de 6,3% entre 2012 et 2013 et de 4% entre 2013 et 2014.

Le pourcentage des effectifs de la série L par rapport aux effectifs totaux de première générale reste stable (15,3% en 2014 contre 16% en 2009). Dans le même temps, les effectifs en valeur absolue ont augmenté de 3 600 élèves soit une progression de 7%.

On ne constate pas de hausse significative des réorientations entre les séries. En 2012 comme en 2014, ce sont les réorientations horizontales (avec redoublement) qui dominent sur les réorientations verticales : 8 500 (74%) contre 2 940 en 2012, 7 919 (72%) contre 3 007 en 2014.

Entre 2008 et 2014, le taux de redoublement en seconde GT est passé de 12,2% à 7,4%.

Les sorties du second cycle général et technologique restent peu élevées (en 2014, 3,2% en seconde et 2,1% en première) et se réduisent en première (3% en 2011, 2,1% en 2014).

Évolution du taux de réussite au baccalauréat sur quatre ans (Base BCP DEPP)

Sur l'égalité des chances

« Le milieu social reste un marqueur fort des vœux d'orientation émis par les familles. Parmi les élèves du panel 2007, plus de 90% des enfants de cadres, professions libérales et d'enseignants demandent une orientation en seconde GT, contre moins de la moitié des enfants d'ouvriers non qualifiés et d'employés de service aux particuliers, et à peine plus du tiers de ceux d'inactifs. (...) à résultats scolaires comparables, les disparités sociales de vœux d'orientation demeurent prononcées. » (DEPP, Note d'information n° 13.14 novembre 2013).

La distribution des catégories socioprofessionnelles par série connaît *a priori* peu d'évolutions. La réforme des lycées ne semble pas avoir bouleversé la composition sociale des séries. De même, en comparant l'origine sociale des élèves de la voie professionnelle entre 2007 et 2014, on observe une stabilité.

La DEPP constate près de 10 points d'écart entre le taux de réussite au baccalauréat (tous baccalauréats confondus) des enfants d'ouvriers (85,2%) et celui des enfants de cadres supérieurs (94,9%) à la session 2014 du baccalauréat (Source DEPP « Repères et références statistiques 2015 »).

Dans ce groupe de travail, seront étudiés les moyens d'une plus grande égalité des chances au lycée :

- la transition entre la classe de troisième et le lycée : le lien entre les deux, l'accueil en seconde GT ou professionnelle, l'évaluation diagnostique, l'accompagnement des élèves...
- les conditions permettant la réversibilité des choix des lycéens, quelle que soit leur première orientation, au sein d'une voie, d'une voie à l'autre ; le rôle des stages de mise à niveau et des stages passerelles...
- la prise en compte des acquis des élèves, dans leur diversité : le champ des compétences et capacités évaluées et valorisées dans les décisions d'orientation et au fil du parcours de formation ;
- la mise en œuvre du plan de lutte contre le décrochage au lycée ;
- l'adaptation des parcours des élèves à leur profil spécifique et ses modalités, notamment dans le cadre du droit au retour en formation et au redoublement dans l'établissement d'origine ;
- la sécurisation de la formation des élèves de CAP.

Remarque : la classe de seconde professionnelle fait l'objet d'une réflexion au sein d'un groupe de travail qui formulera des propositions pour la rentrée 2016.